

projet, c'est que nous ne saurions trouver le moyen de financer l'augmentation. Si lors de l'étude de ce problème un député n'est pas autorisé à parler des méthodes de financement, mieux vaut alors clore ici toute discussion relative à sa solution et convertir la séance en une réunion sociale, et admettre de ce fait que nous sommes impuissants à trouver cette solution et qu'il n'y a rien à faire. A quoi servirait-il aux Canadiens de nous déléguer ici pour discuter de problèmes qui, a priori, sont considérés comme étant insolubles?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je me demande si je pourrais ajouter ceci. Tous, nous savons quel mal s'est donné l'honorable député pour étudier cette question d'aide à nos citoyens âgés. Hier soir, après son exposé, j'ai eu l'occasion de causer avec lui de cette question et je suis plus convaincu que jamais de l'intérêt sincère qu'il y porte. Je vois qu'il est logique lorsqu'il cherche d'autres moyens de se procurer les ressources voulues pour faire face à ces obligations. Toutefois, je me demande s'il n'admettra pas que le président s'appuie peut-être sur de forts arguments quand il dit qu'il y aurait peut-être une autre occasion où nous pourrions discuter des moyens d'en arriver à la solution de ce problème.

Je ne veux pas restreindre plus qu'il ne faut le droit de parole de l'honorable député. Il me croira certainement si je lui dis que je comprends l'intérêt qu'il porte à la question, intérêt que je partage moi aussi au plus haut point. Mais il n'est pas possible en ce moment de discuter les modalités de ce financement.

M. Blackmore: Je n'ai pas la moindre intention de faire cavalier seul, mais me permettra-t-on de dire que si quelqu'un avait proposé, afin d'obtenir ces fonds nécessaires d'augmenter la taxe de vente sur certaines denrées, on aurait jugé tout à fait admissible d'en parler pendant trois ou quatre heures.

Une voix: Non.

M. Blackmore: Si. Personne n'y aurait vu le moindre inconvénient. Le point soulevé par l'honorable député de Fort-William avait trait au financement. Il aurait pu traiter cette question pendant un quart d'heure sans être rappelé à l'ordre. Je suis tout disposé, monsieur le président, à m'en tenir à votre décision et à vous obéir en tout, mais je n'en prétends pas moins qu'en ce qui concerne la question en discussion l'application de cette règle aurait pour effet de transformer le Parlement en une société de débats absolument dépourvue de tout pouvoir de régler le problème à l'étude. Je vais donc être obligé de m'en remettre à vous. Pour-

tant, si on m'accordait deux ou trois minutes seulement pour montrer le fonctionnement de ces bons d'achat, ce ne serait pas une infraction très grave. Je serais d'ailleurs bref.

M. McIvor: Règlement.

M. Blackmore: S'il m'est permis de continuer, la *H. S. Allan and Company* aurait probablement fait imprimer pour \$500 de "scrip" ou bons d'achat pour quelque société et aurait utilisé les unités de bons pour acheter du beurre, des œufs, de la volaille, des chaussures, différents légumes, différentes céréales, du bois de chauffage et toutes sortes de choses produites dans la localité et les gens auraient pu se rendre au magasin avec ces bons et acheter ce dont ils avaient besoin, y compris même des chaussettes du pays, des chaussons, des vêtements du pays et toutes les choses que la localité produit. La localité pouvait produire toutes sortes d'articles à cette époque parce qu'elle pouvait encore fabriquer des filés avec la laine brute et en tricoter des vêtements et le reste.

On pouvait donc utiliser ces bons dans plusieurs domaines et on l'a fait avec beaucoup de succès. Je pense que certaines unités de ces bons ont été en circulation pendant un an et demi. Les gens n'hésitaient pas un seul instant à les accepter en échange d'œufs ou de beurre ou de n'importe quelle autre denrée. Les ouvriers n'hésitaient pas non plus à les accepter en échange d'articles, de leur travail, etc. Ces bons étaient tout aussi utiles que des dollars canadiens.

Je pense qu'on pourrait établir dans toutes les villes importantes du pays, où le potentiel de production est assez varié, un organisme qui permettrait aux vieillards pensionnés de toucher une bonne partie de leur pension de vieillesse sous forme de bons d'achat, avec lesquels ils pourraient se procurer les denrées produites dans toute la région. Je suis convaincu qu'en obtenant la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des municipalités locales, nous pourrions trouver la seule solution possible au problème, qui consiste à assurer à nos vieillards pensionnés ce dont ils ont besoin; tous les aveugles et toutes les autres personnes peu favorisées de la nation auraient une chance de participer plus adéquatement à l'aptitude de production du pays. La production de beurre, de fruits, de légumes et d'autres denrées augmenterait, car il serait possible de les acheter en échange de bons. Voilà en un mot le sens de ma proposition. A moins qu'il n'y ait quelque élément que j'ai oublié, je puis assurer à la Chambre qu'un régime de ce genre fonctionnerait avantageusement dans toutes les provinces du Canada et qu'il en résulterait d'importantes épargnes pour les contribuables du pays.